



UDGPO, collectif de groupements représentant plus de 8 500 pharmacies

Communiqué de presse du 30 septembre 2014

L'UDGPO DEMANDE AU GOUVERNEMENT DE RETIRER SON PROJET DE DÉRÉGLEMENTATION DE LA PHARMACIE

L'UDGPO (Union Des Groupements de Pharmaciens d'Officine) annonce son intention d'envoyer ce jour à chacun des quelque 1 000 parlementaires français, députés et sénateurs, ainsi qu'au Ministre de l'Économie Emmanuel Macron et à la Ministre de la Santé Marisol Touraine qui s'était positionnée contre la vente de médicaments en grandes surfaces (cf. annexes) une **lettre-dossier afin que soit retiré le projet de loi visant la déréglementation de la profession de pharmacien** (projet de loi intitulé « Croissance et pouvoir d'achat »).

**Représentative de plus de 8 500 pharmaciens (18 groupements),
l'UDGPO n'a d'objectifs que la défense de la santé publique et le maintien des emplois !**

Ventes de médicaments sans ordonnance hors pharmacie : dérives et dangers

Le cadre législatif et réglementaire de la vente au public de médicaments en officine prouve que la vente en officine est la garantie de la protection de la santé publique (ce qui a été confirmé par le ministère de la santé et le président de la République). Ainsi, la délivrance en officine est uniquement effectuée par des diplômés (préparateurs et pharmaciens). On ne peut être que choqué par le mépris affiché pour la profession de préparateur en pharmacie d'officine. La vente en grande surface aurait pour corollaire l'autorisation de laisser la délivrance à prescription médicale facultative aux bons soins de personnes non qualifiées « sous surveillance » d'un pharmacien.

=> Nous insistons sur le danger de santé publique !

Les médicaments, y compris ceux sans prescription obligatoire, contiennent des principes actifs, et leur consommation génère des risques de toute nature (surdosage, incompatibilité, mélanges dommageables, risques pendant la grossesse, etc.).

La première cause de défaillance du foie par surdosage involontaire en paracétamol en Angleterre et aux États Unis est due à la vente en grande distribution du paracétamol, alors que ce n'est pas le cas en France (cf. article en annexe), 200 à 600 morts chaque année en Angleterre contre 6 morts en France.

=> Nous insistons sur le danger de santé publique par le risque de contrefaçon !

Les pharmacies permettent en l'état une sécurisation contre la contrefaçon, contrefaçon de médicaments que l'on retrouvera forcément dans tous les autres circuits de grande distribution avec les accidents de santé publique inhérents.

=> **Nous insistons sur la sauvegarde des emplois et le risque de déserts médicaux !**

Ôter aux pharmacies une part représentant 15 % de leur chiffre d'affaires (impact économique du passage en dehors des officines des médicaments à prescription médicale facultative) provoquera la fermeture de quelque 4 000 pharmacies soit 20 000 chômeurs directs ou indirects.

Daniel BUCHINGER
Président de l'UDGPO



Annexes : article *Pharmacien de France* et lettre de Marisol Touraine à l'UDGPO
 Articles sur les dérives du Paracétamol

*Forte d'une représentativité de plus de 8 500 pharmacies fédérées,
l'Union des Groupements de Pharmacies d'Officine est la représentante économique de la profession.*

Contact presse : Sarah Molina – 06 85 29 85 62 // UDGPO – 22 rue Contrescarpe – 44000 Nantes

UDGPO, U nion D es G roupements de P harmaciens d' O fficine représentant plus de 8 500 pharmacies